

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER  
ASSEMBLÉE COMMUNE

---

Session ordinaire de 1954

# R a p p o r t

fait au nom de la

Commission des Investissements, des Questions Financières  
et du Développement de la Production

sur

le § 4 du chapitre III et sur le chapitre IV du  
DEUXIÈME RAPPORT GÉNÉRAL  
SUR L'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ  
(13 avril 1953 - 11 avril 1954)

par

M. F. DE MENTHON

R a p p o r t e u r



*La Commission des Investissements, des Questions Financières et du Développement de la Production, s'est réunie à Luxembourg, sous la présidence de M. SCHÖNE, le 27 mars 1954, ainsi que les 29 et 30 avril 1954, pour examiner le Deuxième Rapport général de la Haute Autorité sur l'activité de la Communauté (13 avril 1953 — 11 avril 1954).*

*M. DE MENTHON a été désigné comme rapporteur.*

*Etaient présents à la réunion du 30 avril 1954 :*

*MM. SCHÖNE et MOTZ, Vice-Présidents,*

*BLAISSE, CARCASSONNE, DEIST, DE SMET, FOHRMANN,  
KAPTEIJN, MARGUE, MÜLLER, POHLE, PÜNDER, SABATINI,  
VIXSEBOXSE et DE MENTHON, Rapporteur.*

*Etaient excusés :*

*MM. TOGNI, GIOVANNINI, LAFFARGUE, BILLOTTE, PARRI, PREUSKER,  
VERMEYLEN, ZIINO.*



## SOMMAIRE

---

Rapport sur le § 4 du chapitre III et sur le chapitre IV du Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté (13 avril 1953 — 11 avril 1954) .....	7
I. — Situation financière de la Communauté .....	11
II. — Le développement de la production .....	14
III. — Les investissements .....	35



# RAPPORT

de M. DE MENTHON

sur

le § 4 du chapitre III et sur le chapitre IV du Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté (13 avril 1953 - 11 avril 1954)

---

*Mademoiselle, Messieurs,*

1. Notre Commission des Investissements, des Questions Financières et du Développement de la Production a consacré jusqu'ici presque exclusivement son activité et ses rapports à la recherche des problèmes que pose la politique des investissements telle qu'elle est prévue dans le Traité créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Les deux résolutions adoptées par l'Assemblée sur la proposition de notre Commission en juin 1953 et en janvier 1954 marquent les premières étapes de cet examen préalable de la politique d'investissements de la Communauté.

2. La résolution de juin 1953 visait surtout à réserver explicitement à notre Assemblée la responsabilité de fixer les grandes lignes de la politique générale que la Haute Autorité devrait ensuite appliquer dans cette matière particulièrement importante des investissements. La Haute Autorité accédait entièrement à cette conception démocratique de sa collaboration avec l'Assemblée et se mettait à la disposition de notre Commission pour lui communiquer régulièrement le résultat de ses travaux préparatoires ; notre Commission et l'Assemblée elle-même ont pu ainsi délibérer valablement et se prononcer avant que n'interviennent les premières décisions de la Haute Autorité qui engageront l'ensemble de la politique ultérieure.

3. La résolution du 16 janvier 1954, après avoir rappelé et commenté les dispositions du Traité concernant la question des investissements et demandé que ces dispositions soient mises en œuvre dès que possible, assignait à la

Haute Autorité de premières orientations générales concernant sa politique future des investissements et la priaît de fournir à l'Assemblée des informations complémentaires pour sa session ordinaire de 1954.

4. Les orientations assignées par l'Assemblée à la Haute Autorité ont été les suivantes :

1° Réaliser par l'intermédiaire du Conseil spécial de Ministres une coordination entre l'action de la Haute Autorité dans le domaine du charbon et de l'acier et la politique générale d'expansion et d'investissements dans les six pays de la Communauté ;

2° Prendre pour premier objectif de la politique d'investissement de la Communauté la diminution des prix de revient ;

3° Parvenir après 4 ans à un accroissement total de la production de charbon à coke de 15 millions de tonnes ;

4° Réserver une partie importante des premiers investissements financés par la Communauté à la construction de logements ouvriers ;

5° Prendre en considération dans la définition et le développement des objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production :

a) l'évolution des productions et des investissements dans les pays tiers et l'opportunité d'utiliser toutes les possibilités de négociations avec les Gouvernements de ces pays pour réaliser une coordination aussi large que possible de la politique des investissements ;

b) le développement de la politique générale d'expansion et d'investissements dans les pays de la Communauté, ainsi que l'évolution qui en résulte dans les besoins en produits de l'industrie sidérurgique et charbonnière ;

c) la nécessité d'indiquer également parmi les objectifs généraux le développement souhaité de la production dans les diverses catégories de produits charbonniers et sidérurgiques ainsi que des investissements aux différents stades de production de l'industrie d'extraction et de l'industrie sidérurgique compte tenu en particulier de l'importance croissante de produits concurrents ;

d) la nécessité de dégager des idées claires sur le problème de la transformation organique ou de la réadaptation des entreprises qui, en tenant compte des critères économiques et sociaux, représentent pour la Communauté une charge disproportionnée.

6° Être prêt à faire usage, le cas échéant, des pouvoirs que lui confère l'article 54 du Traité ;



7° Fixer les règles selon lesquelles seront répartis entre les entreprises les fonds qu'elle pourra se procurer pour contribuer au financement des investissements, et notamment en déterminant des critères pour l'appréciation de la productivité et en rendant comparables les prix de revient réels des entreprises ;

8° Réserver dès maintenant une partie des sommes à sa disposition aux mesures sociales qui, conformément au Traité, peuvent devenir indispensables en faveur des salariés qui seraient atteints par l'évolution du marché et les transformations techniques, et cela en poursuivant avec les Gouvernements intéressés les études préalables nécessaires.

5. D'autre part, l'Assemblée, regrettant de n'être pas encore en possession de toutes les informations précises qu'elle avait souhaitées, demandait à la Haute Autorité de recevoir communication des enquêtes et travaux entrepris tant sur les investissements en cours que sur les considérations qui doivent intervenir dans la définition des objectifs généraux. Elle demandait également d'être saisie avant sa session ordinaire de 1954 d'un exposé d'ensemble des conditions de financement des investissements pour les entreprises des divers pays de la Communauté.

Enfin, l'Assemblée se félicitait de voir la Haute Autorité accepter de donner au moins à sa Commission la possibilité de prendre position avant que la Haute Autorité ne prenne ses décisions à l'égard des objectifs généraux.

\* \* \*

6. Notre Commission, alors que vingt mois se sont maintenant écoulés depuis la constitution de la Communauté, peut non seulement continuer à préciser la politique générale qui devrait être suivie en matière d'investissements, mais faire rapport à l'Assemblée sur l'ensemble des matières qui sont de sa compétence, soit :

- 1° les questions financières ;
- 2° le développement de la production ;
- 3° les investissements.

7. L'Assemblée, en instituant notre Commission et en définissant sa compétence par l'énumération de ces trois objets, d'ailleurs étroitement liés, a clairement marqué notre rôle. Nous pensons que les rapports de notre Commission devront dorénavant traiter de façon distincte les trois objets qui nous sont assignés. Nous demandons à la Haute Autorité d'adopter à l'avenir le même mode de présentation de ses communications, et particulièrement dans son Rapport général. Nous souhaitons qu'elle consacre une partie de son

Rapport général à l'ensemble des questions de la compétence de notre Commission et en subdivisant cet exposé en trois chapitres correspondant à l'énumération qui figure dans l'intitulé de notre Commission. De façon plus générale, nous pensons que la Haute Autorité est actuellement en mesure de donner à ces documents une présentation plus méthodique qui facilitera le travail de notre Assemblée et en particulier de ses Commissions.

Quant à l'ordre de cette présentation, nous pensons que l'exposé de la situation financière et des questions concernant le développement de la production, doit précéder l'examen du problème des investissements. En effet, la situation financière de la Communauté est l'un des facteurs déterminant de sa capacité d'emprunt et donc de financement des investissements. D'autre part, les investissements doivent être examinés naturellement en fonction du développement de la production.

\* \* \*

8. En établissant son rapport sur le deuxième Rapport général de la Haute Autorité, notre Commission retiendra pour sa part :

1° Les considérations groupées dans le Rapport général sous le titre «Le développement du marché» (remarquons que cet intitulé est équivoque puisqu'il s'agit non pas du développement du marché commun créé entre les six pays de la Communauté) mais bien du développement de la production dans la Communauté, dans le paragraphe 4 du chapitre III intitulé lui-même «Le fonctionnement et le développement du marché commun». Ces considérations sont groupées en trois exposés :

- a) objectifs généraux et prévisions à long terme ;
- b) recherches techniques et développement de la consommation du charbon et de l'acier ;
- c) coopération avec les Gouvernements en vue d'une politique générale d'expansion ;

9. 2° le chapitre IV intitulé «les investissements et leur financement» et qui se subdivise ainsi :

- a) investissements en cours ;
- b) conditions actuelles de financement ;
- c) production et utilisation du prélèvement général ;

10. 3° le paragraphe du chapitre V intitulé «Le logement des travailleurs» qui intéresse notre Commission concurremment avec celle des Questions sociales, puisqu'il pose essentiellement un problème de financement pour la Communauté ; le paragraphe du chapitre V intitulé «Réemploi de la main-d'œuvre» qui inté-

resse également notre Commission concurremment avec celle des Questions sociales puisqu'il s'agit d'un aspect social de la politique des investissements, du développement de la production et de l'emploi de nos ressources financières.

Notre Commission dispose également de quelques indications générales sur les prévisions financières de la Communauté dans l'introduction à l'état prévisionnel général pour l'exercice 1954-1955 (page 25).

11. Enfin, notre Commission a reçu de la Haute Autorité cinq documents de travail :

- a) une note sur la politique économique à court terme et la collaboration entre la Haute Autorité et les Gouvernements (document 2636);
- b) une note sur la politique générale d'expansion et d'investissements (document 2297);
- c) une étude sur le développement à long terme des marchés du charbon et de l'acier (document 2003);
- d) un premier mémorandum sur la définition des objectifs généraux (document 1993);
- e) une note sur les critères relatifs à l'examen des demandes de prêts et garanties (documents 2462).

## I

### *SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ*

12. Les indications fournies par la Haute Autorité dans les deux pages qui constituent le paragraphe du Rapport général intitulé « Produit et utilisation du prélèvement général » ont paru trop sommaires à votre Commission.

Trois séries de chiffres nous étaient communiquées :

- 1<sup>o</sup> le produit du prélèvement général du 1<sup>er</sup> janvier 1953 au 31 janvier 1954;
- 2<sup>o</sup> l'encaisse au 31 décembre 1953 et au 31 mars 1954;
- 3<sup>o</sup> une « affectation de ressources » au 31 mars 1954.

Nous apprenons ainsi :

13. 1<sup>o</sup> que le prélèvement général avait produit en treize mois, soit au 31 janvier 1954, 43 millions d'unités de compte; sa répartition entre les divers produits du marché commun et entre chacun des six pays de la Communauté nous était spécifiée.

2° que l'encaisse s'élevait à 24,2 millions d'unités de compte au 31 décembre 1953 et à 35 millions au 31 mars 1954 ;

3° que l'affectation des ressources au 31 mars 1954 fait état d'une dotation de 27,8 millions d'unités de compte à un fonds de garantie ; de 5,6 millions à un fonds de réadaptation, de 0,5 million à un fonds de recherches techniques.

14. En ce qui concerne l'avenir, le compte prévisionnel (page 25) indique qu'« à supposer que le montant du prélèvement soit égal pour l'exercice prochain à celui qui est estimé pour l'exercice en cours, la part représentée par les dépenses administratives de la Haute Autorité sur ce prélèvement sera de 11,34 % contre 12,98 % pour l'exercice en cours ».

Il semble qu'au taux actuel de 0,9 % en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1953, le produit du prélèvement soit d'environ 4 millions de dollars par mois dans la situation présente d'activité des productions de la Communauté.

Les prévisions d'affectation du prélèvement pour le premier semestre de 1954 conduiraient au 30 juin 1954 à une dotation de 35 millions d'unités de compte pour le fonds de garantie, de 7 millions pour le fonds de réadaptation, de 1 million pour le fonds de la recherche technique.

15. A la demande de votre Commission, des renseignements plus précis lui ont été communiqués sur la situation financière de la Communauté au 31 mars 1954 ainsi que sur les chiffres mensuels du produit du prélèvement depuis le début de 1953 jusqu'en février 1954, que nous reproduisons ci-dessous :

SITUATION AU 31 MARS 1954

(en unités de compte U. E. P.)

A. — *Ressources.*

I. Ressources 1 <sup>er</sup> exercice .....	10.635.520
II. Prélèvement 1 <sup>er</sup> 7. 53/31. 3. 54 .....	35.255.835
III. Recettes diverses .....	209.009
	46.100.364

B. — *Emploi des ressources.*

I. Provision fonds de garantie .....	27.929.000
II. Provision fonds de réadaptation .....	5.585.000
III. Provision fonds de recherche technique ..	529.000
IV. Dépenses de la Haute Autorité et avances autres institutions .....	10.620.000
V. Comptes actifs Haute Autorité .....	112.386
VI. Solde à affecter.....	1.324.978
	46.100.364

16.

PRODUIT DU PRÉLÈVEMENT

(Chiffres mensuels)

(en dollars unités de compte U. E. P.)

1953 janvier .....	1.526.153
février .....	1.377.497
mars .....	2.518.335
avril.....	2.310.131
mai .....	3.056.733
juin .....	3.305.332
juillet .....	4.157.550
août .....	3.611.068
septembre .....	4.107.929
octobre .....	4.392.548
novembre .....	4.185.050
décembre .....	4.177.202
1954 janvier .....	4.277.894
février .....	4.085.821

Nous comprenons qu'il ne soit pas encore possible cette année d'établir un compte prévisionnel, mais nous demandons que pour la session ordinaire de 1955 ce document soit préparé.

17. Certes, le Traité ne prévoit de compte prévisionnel et de rapport de la Haute Autorité qu'en ce qui concerne les dépenses administratives de la Communauté. Mais la communication à l'Assemblée d'un compte définitif pour l'exercice écoulé et d'un compte prévisionnel avant l'ouverture de l'exercice indiquant ou prévoyant au moins de façon globale les recettes par exercice et les dépenses par grandes catégories nous paraît le minimum que nous soyons en droit de demander à la Haute Autorité. La Haute Autorité a d'ailleurs intérêt à faire connaître ces chiffres au public afin de consolider toujours davantage son crédit.

D'autre part, pour la même raison, la Haute Autorité ne verrait certainement que des avantages à publier régulièrement le produit mensuel du prélèvement ainsi sans doute que la situation de l'encaisse et l'affectation des ressources en cours d'exercice. Ces deux dernières publications pourraient être trimestrielles.

18. Il nous a été indiqué que jusqu'ici les termes « fonds de garantie », « fonds de réadaptation », « fonds de recherches techniques » ne signifiaient qu'une distinction comptable.

Nous avons appris également que les sommes en attente étaient maintenues parfaitement liquides et ne bénéficiaient donc que d'intérêts bancaires très faibles.

Enfin, il nous a été confirmé qu'aucune somme n'avait encore été prélevée sur le fonds de réadaptation et le fonds de recherches techniques.

19. En ce qui concerne le fonds de recherches techniques, la Haute Autorité nous indique qu'elle a décidé, sous réserve d'un avis conforme du Conseil de Ministres, d'accorder son aide financière d'une part à une usine sidérurgique de la Ruhr, d'autre part à une usine belge du bassin de Charleroi pour des expériences dont le coût serait pour chacune de un million d'unités de compte. La participation financière de la Communauté ne sera que partielle. Il en sera de même en ce qui concerne la première aide financière à la construction qui se présenterait également sous forme d'une expérimentation technique subventionnée sur le fonds de recherches techniques.

## II

### *LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION*

20. On sait que la production de la houille dans la Communauté a été légèrement inférieure en 1953 par rapport à 1952, tout en restant sensiblement plus forte qu'en 1951. L'évolution de la production reste différente selon les pays, aussi bien de 1952 à 1953 qu'au cours du premier trimestre de 1954.

La production de houille aurait diminué bien davantage dans la Communauté en 1953 si n'étaient intervenues simultanément l'augmentation des stocks aux mines, la diminution des importations, l'augmentation des exportations. L'accroissement des stocks de fin 1952 à fin 1953 est de l'ordre de 2 millions 1/2 de tonnes, la diminution des importations de l'ordre de 8 millions et demi de tonnes, l'augmentation des exportations de l'ordre de 10 millions et demi de tonnes. Si ces trois facteurs n'étaient intervenus, la diminution de la production de 1952 à 1953 aurait été d'environ 23 millions et demi de tonnes et non plus de 2 millions de tonnes, soit de plus de 10 % d'une année à l'autre et de près de 9 % de 1951 à 1953. La consommation intérieure est donc en très nette régression.

21. La production d'acier est en diminution de 5,5 % dans la Communauté de 1952-1953, tout en restant supérieure de 5,5 % à celle de 1951.

L'évolution de la production est différente dans les divers pays de la Communauté: alors que la production d'acier diminuait en Allemagne, en Belgique, en France, en Sarre et au Luxembourg, elle augmentait aux Pays-Bas et se maintenait en Italie.

Pour le charbon, on enregistre une faible diminution de la production en Belgique, en France et aux Pays-Bas, une faible augmentation en Allemagne, en Sarre et en Italie.

En ce qui concerne l'acier, les trois facteurs que constituent le mouvement des stocks, les importations et les exportations, ont aggravé la réduction de la demande intérieure plutôt que corrigé cette réduction.

22. On constate une diminution des stocks (quoique nous ne puissions chiffrer cette diminution), l'augmentation des importations et la diminution des exportations. Pour l'ensemble de l'année 1953, les importations de produits sidérurgiques ont atteint environ 908.000 tonnes, soit 16 % de plus qu'en 1952 et 9 % de plus qu'en 1951. Pour l'ensemble de l'année 1953, les exportations de produits sidérurgiques se sont élevées à 6.600.000 tonnes, soit 0,7 % de moins qu'en 1952 et 22 % de moins qu'en 1951. Compte tenu de ces trois corrections, la consommation intérieure d'acier n'a dû connaître qu'une très légère régression de 1952 à 1953 et a conservé une très sensible progression de 1951 à 1953.

## CHARBON

23. *Production.* — En mars 1954, les mines de la Communauté ont produit 21.793.000 tonnes de houille, contre 21.181.000 en mars 1953 et 21.041.000 en mars 1952.

La production moyenne mensuelle du premier trimestre de 1954 (20.738.000 tonnes) dépasse légèrement celle du premier trimestre de 1953 (20.562.000 tonnes) et même celle du premier trimestre de 1952 (20.609.000 tonnes).

PRODUCTION DE HOUILLE DANS LA COMMUNAUTÉ  
(en milliers de tonnes)

	Alle- magne	Belgique	France	Sarre	Italie	Pays- Bas	Commu- nauté
1951 (moyenne mensuelle) ..	9.910	2.471	4.414	1.357	97	1.035	<b>19.284</b>
1952 (moyenne mensuelle) ..	10.273	2.532	4.614	1.353	91	1.044	<b>19.907</b>
1953 (moyenne mensuelle) ..	10.373	2.505	4.382	1.368	93	1.025	<b>19.747</b>
1 <sup>er</sup> trim. (moy. mens.).	10.583	2.587	4.813	1.423	99	1.056	<b>20.562</b>
2 <sup>e</sup> trim. (moy. mens.).	9.809	2.544	4.288	1.304	93	1.001	<b>19.039</b>
3 <sup>e</sup> trim. (moy. mens.).	10.471	2.324	3.711	1.357	97	1.026	<b>18.986</b>
4 <sup>e</sup> trim. (moy. mens.).	10.625	2.565	4.718	1.388	87	1.017	<b>20.400</b>
1954 1 <sup>er</sup> trim. (moy. mens.) (2)	10.849	2.555	4.796	1.447	91	1.003	<b>20.738</b>
janvier (1) .....	10.732	2.555	4.760	1.479	86	1.011	<b>20.623</b>
février (1) .....	10.363	2.436	4.573	1.378	93	954	<b>19.798</b>
mars (2) .....	11.443	2.673	5.054	1.485	95	1.043	<b>21.793</b>

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Chiffres provisoires.

24. *Rendements.* — Le rendement journalier par ouvrier du fond et par poste est en augmentation dans presque tous les pays de la Communauté ; en Allemagne, cette évolution a seulement commencé au début de 1954.



RENDEMENTS JOURNALIERS PAR OUVRIER DU FOND  
DANS LES MINES DE HOUILLE DE LA COMMUNAUTÉ (1)  
(en kilogrammes)

	Alle- magne	Belgique	France	Sarre	Italie (2)	Pays- Bas	Commu- nauté
1951 .....	1.457	1.054	1.298	1.617	—	1.729	<b>1.372 (3)</b>
1952 .....	1.475	1.051	1.353	1.623	—	1.609	<b>1.389 (3)</b>
1953 .....	1.458	1.068	1.416	1.676	609	1.567	<b>1.393</b> <b>1.401 (3)</b>
1 <sup>er</sup> trimestre .....	1.501	1.072	1.403	1.707	615	1.601	<b>1.411</b>
2 <sup>e</sup> trimestre .....	1.455	1.064	1.429	1.664	608	1.555	<b>1.385</b>
3 <sup>e</sup> trimestre .....	1.449	1.065	1.409	1.681	613	1.563	<b>1.388</b>
4 <sup>e</sup> trimestre .....	1.427	1.074	1.446	1.695	607	1.548	<b>1.386</b>
1954 1 <sup>er</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .....	1.802	1.090	1.480	1.750	641	1.500	<b>1.420</b>
janvier .....	1.453	1.086	1.472	1.762	601	1.523	<b>1.411</b>
février .....	1.468	1.088	1.476	1.746	658	1.489	<b>1.417</b>
mars (4) .....	1.486	1.096	1.493	1.744	663	1.487	<b>1.432</b>

(1) Les rendements des mines allemandes et néerlandaises sont légèrement minorés, du fait de la conversion en termes de produits marchands des produits secondaires que ces mines extraient.

(2) Bassin de Sulcis.

(3) Sans l'Italie.

(4) Chiffres provisoires.

25. *Importations.* — Les importations de houille en provenance des pays tiers, qui avaient cessé de diminuer au cours du dernier trimestre de 1953, ont baissé de nouveau au cours du premier trimestre de 1954 : 1.122.000 tonnes en moyenne contre 1.257.000 pour les trois derniers mois de 1953 et 1.150.000 pour l'ensemble de l'année.

IMPORTATIONS DE HOUILLE EN PROVENANCE DES PAYS TIERS  
(en milliers de tonnes)

	Alle- magne	Belgique	France	Italie	Pays- Bas	Commu- nauté (1)
1951 (moyenne mensuelle) .....	500	153	528	544	210	<b>1.936</b>
1952 (moyenne mensuelle) .....	657	98	447	423	226	<b>1.856</b>
1953 (moyenne mensuelle) .....	420	94	134	352	150	<b>1.150</b>
1 <sup>er</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	487	52	238	405	123	<b>1.305</b>
2 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	394	75	107	289	163	<b>1.029</b>
3 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	304	113	91	306	102	<b>996</b>
4 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	418	138	103	386	212	<b>1.257</b>
1954 1 <sup>er</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	333	67	184	390	144	<b>1.122</b>
janvier .....	385	66	155	372	130	<b>1.109</b>
février .....	274	41	161	397	109	<b>983</b>
mars (2) .....	351	94	235	401	192	<b>1.273</b>

(1) Y compris le Luxembourg, dont les importations sont de faible importance.

(2) Chiffres provisoires.

26. *Exportations.* — Les exportations de houille vers les pays tiers diminuent depuis les mois de septembre-octobre 1953 ; pour le premier trimestre de 1954, elles ne représentent que 403.000 tonnes en moyenne, contre 566.000 pour le troisième trimestre de 1953 et 536.000 pour le quatrième.

EXPORTATIONS DE HOUILLE VERS LES PAYS TIERS  
(en milliers de tonnes)

	Alle- magne	Belgique	France	Sarre	Pays- Bas	Commu- nauté
1951 (moyenne mensuelle).....	323	30	57	48	1	<b>459</b>
1952 (moyenne mensuelle).....	259	19	45	46	1	<b>370</b>
1953 (moyenne mensuelle).....	272	49	73	92	4	<b>490</b>
1 <sup>er</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	259	22	79	80	2	<b>442</b>
2 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	248	27	64	70	4	<b>413</b>
3 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	287	90	71	112	6	<b>566</b>
4 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	293	55	79	105	4	<b>536</b>
1954 1 <sup>er</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	240	21	57	80	4	<b>403</b>
janvier .....	240	35	60	90	7	<b>432</b>
février .....	253	16	48	64	2	<b>383</b>
mars (1) .....	228	12	63	87	4	<b>394</b>

(1) Chiffres provisoires.

Les exportations de coke de four sont, par contre, en légère augmentation : 373.000 tonnes en janvier 1954, 379.000 tonnes en février et 398.000 tonnes en mars, contre une moyenne de 364.000 tonnes pour l'année 1953. Il s'agit principalement d'exportations allemandes (295.000 tonnes en février et mars 1954, contre 268.000 tonnes par mois en 1953).

## ACIER

27. *Production.* — En mars 1954 la production d'acier brut a atteint 3.500.000 tonnes, niveau légèrement inférieur à celui de mars 1953 (3.640.000 tonnes), mais supérieur de 6 % à la moyenne de l'année.

PRODUCTION D'ACIER BRUT DANS LA COMMUNAUTÉ  
(en milliers de tonnes)

	Alle- magne	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxem- bourg	Pays- Bas	Commu- nauté
1951 (moyenne mens.).	1.125	423	819	217	255	256	46	<b>3.141</b>
1952 (moyenne mens.).	1.317	425	906	235	295	250	57	<b>3.485</b>
1953 (moyenne mens.).	1.286	375	831	223	293	221	74	<b>3.303</b>
1 <sup>er</sup> trimestre (moy. mens.)	1.429	405	901	243	269	231	71	<b>3.549</b>
2 <sup>e</sup> trimestre (moy. mens.)	1.235	392	887	228	268	235	70	<b>3.315</b>
3 <sup>e</sup> trimestre (moy. mens.)	1.234	334	698	214	294	212	76	<b>3.062</b>
4 <sup>e</sup> trimestre (moy. mens.)	1.245	370	838	209	341	208	79	<b>3.290</b>
1954 1 <sup>er</sup> trimestre (moy. mens.)	1.290	382	623	210	327	210	77	<b>3.318</b>
janvier . . . . .	1.301	376	820	211	335	201	81	<b>3.325</b>
février (1) . . . . .	1.206	366	781	191	310	202	72	<b>3.128</b>
mars (2) . . . . .	1.362	404	867	227	335	227	78	<b>3.500</b>

(1) Chiffres rectifiés.

(2) Chiffres provisoires.

La comparaison des productions mensuelles moyennes pour le premier trimestre de 1954 et le dernier trimestre de 1953 s'établit comme suit (en milliers de tonnes) :

	4 <sup>e</sup> trim. 1953	1 <sup>er</sup> trim. 1954	Différence
Allemagne . . . . .	1.245	1.290	+ 3,6 %
Belgique . . . . .	370	382	+ 3,2 %
France . . . . .	838	823	— 1,8 %
Sarre . . . . .	209	210	+ 0,5 %
Italie . . . . .	341	327	— 4,1 %
Luxembourg . . . . .	208	210	+ 1,0 %
Pays-Bas . . . . .	79	77	— 2,5 %
<b>Communauté . . . . .</b>	<b>3.290</b>	<b>3.319</b>	<b>+ 0,9 %</b>

28. *Commandes nouvelles.* — Les rentrées de nouvelles commandes en produits laminés continuent à augmenter et s'inscrivent, en mars 1954, avec 2.467.000 tonnes, à un niveau supérieur à la moyenne des deux premiers mois de l'année (2.447.500 tonnes) et plus encore à la moyenne de l'année 1953 (2.024.000 tonnes). La reprise amorcée au début de l'automne dernier semble se confirmer, du moins pour les commandes en provenance de la Communauté; les commandes des pays tiers sont, par contre, à peu près stables.

COMMANDES NOUVELLES DANS LA SIDÉRURGIE DE LA COMMUNAUTÉ  
(en milliers de tonnes)

	Rentrées des commandes en provenance		Total	
	de la Communauté	des pays tiers		
1952 4 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	1.904	245	<b>2.149</b>	
1953 (moyenne mensuelle) . . . . .	1.522	502	<b>2.024</b>	
1 <sup>er</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	1.390	542	<b>1.932</b>	
2 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle)	1.347	615	<b>1.962</b>	
3 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	1.575	413	<b>1.988</b>	
4 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .	1.776	439	<b>2.215</b>	
1954 janvier (1) . . . . .	2.155	646	2.801	
février (1) . . . . .	1.663	431	2.094	
mars (2) . . . . .	1.985	482	2.467	
		1.935 (3)	520 (3)	2.454 (3)

- (1) Chiffres rectifiés.  
(2) Chiffres provisoires.  
(3) Moyenne des trois mois.

La comparaison par pays des nouvelles commandes enregistrées au premier trimestre de 1954 et au dernier trimestre de 1953 s'établit comme suit (en milliers de tonnes) :

	4 <sup>e</sup> trimestre 1953	1 <sup>er</sup> trimestre 1954	Différence
Allemagne . . . . .	832	973	+ 16,9%
Belgique . . . . .	314	315	+ 0,3%
France et Sarre . . . . .	631	718	+ 13,9%
Italie . . . . .	232	202	— 12,9%
Luxembourg . . . . .	160	202	+ 22,5%
Pays-Bas . . . . .	— 46	44	— 4,3%
<b>Communauté . . . . .</b>	<b>2.215</b>	<b>2.454</b>	<b>+ 10,8 %</b>

29. *Exportations.* — Les exportations de produits sidérurgiques vers les pays tiers sont tombées de 597.000 tonnes en octobre à environ 530.000 en décembre — dernier mois pour lequel les renseignements soient connus. La moyenne mensuelle du dernier trimestre de 1953 reste toutefois supérieure à celle du trimestre précédent, en raison des progrès réalisés en Belgique, en France et en Sarre.

EXPORTATIONS DE PRODUITS SIDÉRURGIQUES VERS LES PAYS TIERS

(en milliers de tonnes)

	Alle- magne	Belgique	France et Sarre	Italie	Luxem- bourg	Pays- Bas	Commu- nauté
1952 (moyenne mensuelle) ..	101,9	159,0	168,3	1,8	102,8	19,8	<b>553,6</b>
1953 (moyenne mensuelle) ..	87,9	140,7	196,8	5,8	94,1	24,9	<b>551,2</b>
1 <sup>er</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .....	48,8	134,7	189,2	2,5	81,5	18,9	<b>475,6</b>
2 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .....	77,3	151,4	235,0	6,4	110,1	33,7	<b>613,9</b>
3 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .....	116,9	123,9	176,7	9,7	100,2	22,0	<b>549,4</b>
octobre .....	114,7	161,2	182,7	3,7	94,6	40,4	<b>597,3</b>
novembre .....	104,1	143,4	199,2	8,2	84,2	28,8	<b>567,9</b>
décembre (1) .....	105,6	154,0	177,1	0,8	74,6	17,5	<b>529,6</b>

(1) Chiffres rectifiés.

30. *Importations.* — Les importations en provenance des pays tiers ont diminué en décembre, mais la moyenne mensuelle du quatrième trimestre (77.000 tonnes) reste égale à celle du troisième, à un niveau sensiblement égal à celui des six premiers mois de 1953, et supérieur de 18 % à celui de l'année 1952.

IMPORTATIONS DE PRODUITS SIDÉRURGIQUES

EN PROVENANCE DES PAYS TIERS

(en milliers de tonnes)

	Alle- magne	Belgique	France et Sarre	Italie	Luxem- bourg	Pays- Bas	Commu- nauté
1952 (moyenne mensuelle ...)	15,4	7,4	6,3	19,8	2,5	13,8	<b>65,2</b>
1953 (moyenne mensuelle) ..	16,9	8,7	8,3	27,6	0,5	14,5	<b>76,5</b>
1 <sup>er</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .....	19,2	9,3	13,4	28,9	1,1	17,4	<b>89,3</b>
2 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .....	17,5	7,7	5,6	21,1	0,5	15,1	<b>67,5</b>
3 <sup>e</sup> trimestre (moyenne mensuelle) .....	17,1	7,9	7,6	27,6	0,1	12,7	<b>73,0</b>
octobre .....	15,4	11,2	5,1	26,5	1,0	13,5	<b>72,7</b>
novembre .....	14,9	8,6	6,5	36,2	—	14,3	<b>80,5</b>
décembre (1) .....	11,2	11,9	7,1	36,3	—	11,2	<b>77,7</b>

(1) Chiffres rectifiés.

31. La Communauté doit tendre au développement de la production. Le Deuxième Rapport général le rappelle :

« Pour contribuer à maintenir dans l'immédiat le niveau d'activité des industries de la Communauté et pour assurer, dans l'avenir, les conditions de leur développement continu, la Haute Autorité a une responsabilité et certains moyens d'action.

Sa responsabilité ressort de l'ensemble du Traité, et notamment des articles 2 et 3 qui donnent pour mission à la Communauté de contribuer à l'expansion économique, au développement de l'emploi et au relèvement du niveau de vie.

Ses moyens d'action peuvent être regroupés autour des dispositions suivantes :

— définition d'objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production ;

— facilités accordées pour la réalisation de programmes d'investissement, et encouragement à la recherche technique et économique intéressant la production et le développement de la consommation de charbon et d'acier ;

— coopération avec les gouvernements pour régulariser et influencer la consommation générale. » (p. 125)

32. *Devant les constatations statistiques défavorables, nous devons nous demander si ces résultats sont dus à des causes économiques générales, soit conjoncturelles, soit de longue durée, ou à des facteurs particuliers aux industries de la Communauté, soit accidentels, soit permanents.*

Cet examen nous semble devoir précéder la définition des objectifs généraux puisque ceux-ci dépendent des prévisions économiques générales et des prévisions particulières à l'industrie du charbon et à celle de l'acier. Cet examen commandera toute la politique que devra adopter la Haute Autorité en matière de développement de la production.

33. C'est sans doute l'ensemble de cette matière qui doit faire l'objet de la collaboration entre la Haute Autorité et les Gouvernements nationaux, collaboration qui a été décidée par une déclaration du Conseil de Ministres en date du 13 octobre 1953. Cette collaboration semble pourtant n'être envisagée jusqu'ici que quant aux facteurs économiques généraux, soit à court terme, soit à long terme. Nous pensons que les facteurs particuliers aux industries du charbon et de l'acier et parmi eux la concurrence faite par d'autres produits, devraient au même titre provoquer une collaboration entre la Haute Autorité et les Gouvernements, étant rappelée l'extrême importance de ces deux industries dans l'économie générale de nos pays, notamment en ce qui concerne leur balance commerciale.

La Commission espère que des résultats concrets pourront être obtenus à bref délai dans ces diverses directions.

Un Comité de Coordination et des groupes de travail ont été constitués entre la Haute Autorité et les Gouvernements afin de permettre une collaboration entre eux, tant pour le maintien ou le développement de l'activité à court terme que pour l'expansion économique à long terme.

34. Un cadre a été proposé pour l'établissement d'un rapport périodique sur la conjoncture. Ce cadre serait le suivant :

1. Produit national brut

1. 1 Récapitulation (méthode objective et subjective)

1. 2

2. Utilisation du produit national (analyse de la demande)

2. 1 *Consommation*

2. 1. 1 Total des salaires

2. 1. 2 Transfert de revenus

2. 1. 3 Dépenses d'entretien

2. 1. 4 Taxes ayant une incidence sur la consommation

2. 2 *Investissements*

2. 2. 1 Production de biens d'investissements

2. 2. 2 Stocks

2. 2. 3 Construction de logements

2. 2. 4 Consommation d'acier en tant qu'indice des investissements

2. 2. 5 Taxes ayant une incidence sur les investissements

2. 3 *Dépenses publiques*

2. 3. 1 Budgets

2. 3. 2 Dépenses d'armement

2. 4 *Exportations*

2. 4. 1 Situation économique de la Grande-Bretagne

2. 4. 2 Situation économique des Etats-Unis

2. 4. 3 Situation économique dans les pays neufs

2. 4. 4 Situation économique dans les pays de l'Est européen

2. 4. 5 Evolution des termes d'échanges

### 3. Formation du produit national (analyse de l'offre)

- 3. 1 Indice de la production
  - 3. 1. 1 Production de biens d'investissements
    - 3. 1. 1. 1 Quantités
    - 3. 1. 1. 2 Prix
  - 3. 1. 2 Production de biens de consommation
    - 3. 1. 2. 1 Quantités
    - 3. 1. 2. 2 Prix
  - 3. 1. 3 Production agricole
- 3. 2 Capacité inutilisée
- 3. 3 Marché du travail
- 3. 4 Marché du capital
  - 3. 4. 1 Epargne
  - 3. 4. 2 Banques
  - 3. 4. 3 Emissions
  - 3. 4. 4 Taux d'intérêts
  - 3. 4. 5 Taux des valeurs mobilières
  - 3. 4. 6 Rendement des capitaux
- 3. 5 Importations — secteur étranger

### 4. Bilan (mise en parallèle de l'offre et de la demande)

- 4. 1 Pronostics relatifs à la demande
- 4. 2 Pronostics relatifs à l'offre
- 4. 3 Tendances à l'expansion ou à la contraction
- 4. 4 Incidences de l'évolution générale sur la situation dans l'industrie du charbon (1)
- 4. 5 Incidences de l'évolution générale sur la situation de l'acier (1)

35. Dans la séance du Conseil de Ministres tenue le 9 avril 1954, les Gouvernements ont été d'accord pour que la Haute Autorité invite très prochainement les experts gouvernementaux de la conjoncture à se rencontrer à Luxembourg.

Ces réunions qui seront organisées régulièrement auront pour double objet de permettre à ces experts de confronter leurs vues sur l'évolution de la conjoncture et d'entreprendre de façon coordonnée des études complémentaires dans l'optique d'un marché commun.

---

(1) Ces tendances dans la Communauté seront comparées à celles constatées en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. (Doc. 2636, pages 3 et 4.)



36. « En même temps qu'étaient recherchées les bases d'une coopération entre la Haute Autorité et les Gouvernements pour stimuler l'activité économique à court terme, l'examen d'une politique générale d'expansion et d'investissements était commencé. Les experts des Gouvernements et de la Haute Autorité ont commencé à dresser une liste des facteurs qui exercent une influence sur la consommation du charbon et de l'acier dans son ensemble. Les questionnaires établis visent en particulier à préciser les estimations et les perspectives probables concernant l'accroissement de la production nationale et de la production industrielle et à déterminer ces objectifs et moyens essentiels de la politique générale d'expansion : les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique ainsi que les facteurs de nature à influencer les programmes d'investissement. » (Deuxième Rapport général p. 138.)

Le Deuxième Rapport général complété par le document 2297 nous donne de premières indications dont nous rappellerons l'essentiel. Nous croyons de bonne méthode de nous efforcer à une distinction entre les facteurs économiques généraux et les facteurs particuliers aux deux industries de la Communauté.

#### A. — POLITIQUE ÉCONOMIQUE A COURT TERME

37. Le Deuxième Rapport général (p. 134) et le document 2636 nous présentent une rapide analyse de la conjoncture. Mais ces observations ne méritent pas les titres « actions à court terme » ou « politique économique à court terme » sous lesquelles elles sont présentées. Cette action à court terme, cette politique économique à court terme restent encore entièrement à définir.

L'analyse de la conjoncture fait apparaître nettement que nous traversons une période de stagnation, sinon même de crise mineure ou de récession. Affaiblissement de la demande intérieure, arrêt dans le développement des investissements, tendance à la stagnation des exportations, de la production, du volume du crédit, des importations.

38. La conclusion du Deuxième Rapport général de la Haute Autorité est empreinte d'un optimisme relatif que ne paraît pas à la lecture justifier l'analyse qui précède (p. 138). Bien qu'on ne saurait trop insister sur la prudence à observer en une matière aussi instable, cette conclusion semble cependant concorder avec les observations les plus récentes.

Une réunion des experts de la conjoncture s'est tenue à Luxembourg le lundi 19 avril. L'examen auquel il a été procédé a fait apparaître des indications relativement favorables ; on ne pourrait plus parler d'un repli ni même d'une stagnation. La tendance actuelle serait au contraire à une reprise des affaires ; les carnets de commande de la sidérurgie se regarnissent depuis quelques semaines et l'on sait que ce fait est particulièrement significatif.

39. Quels que soient les jugements portés sur la conjoncture (risques d'aggravation ou espoir d'amélioration), une politique économique à court terme devrait être rapidement mise en œuvre et l'impulsion de la Haute Autorité s'exercer vivement en ce sens sur les Gouvernements intéressés. Les industries qui sont contrôlées par la Communauté ne sont-elles pas toujours les plus gravement atteintes par une crise économique ? Au surplus, les moyens d'une politique économique à court terme pour faire face à une menace de crise sont dès longtemps connus, la seule difficulté résidant actuellement dans la nécessité d'éviter tout retour à l'inflation monétaire en stimulant cependant la demande par des investissements nouveaux et l'accroissement du pouvoir d'achat des catégories les plus nombreuses.

#### B. — POLITIQUE ÉCONOMIQUE A LONG TERME

40. L'analyse des tendances économiques générales à long terme se fonde sur des données concernant l'évolution du produit national brut dans les pays de la Communauté ainsi que l'évolution de la production industrielle, cela au cours de la période quinquennale 1949-1953. Partant de ces constatations, on cherche à prévoir le niveau qui pourra être atteint au terme d'une seconde période quinquennale 1954-1958.

Il ne pourrait s'agir évidemment que d'une première approximation très grossière. Mais même à titre de première approximation nous ne croyons pas que les seuls éléments qui nous sont actuellement communiqués nous permettraient de la formuler. Conclure que le taux moyen actuel d'accroissement de la production nationale se maintiendra à 6 % de 1954 à 1958, soit au même niveau que de 1949 à 1953, que la moyenne annuelle d'accroissement de la production industrielle se retrouvera à 9 % de 1954 à 1958 comme elle l'a été de 1949 à 1953, ne serait en aucune façon valable. Le Rapport de la Haute Autorité est parfaitement fondé dans ses observations à ce sujet : « En 1949, la reconstruction d'après-guerre n'était encore achevée dans aucun des pays de la Communauté. Les taux d'augmentation observés semblent exceptionnellement gonflés par la haute conjoncture de l'année 1951. La période de référence est trop brève pour que l'on en puisse tirer des conclusions pour l'avenir. »

41. Nous ajouterons que les prévisions pour 1958 sont trop rapprochées ; en admettant que le point de départ de l'année 1949 soit bien choisi pour une période économique de longue durée (ce qui est très contestable) le terme

de cette période ne peut se fixer en 1958. On mélange ainsi, ou l'on distingue arbitrairement, les deux notions très différentes d'évolution conjoncturelle et d'évolution de longue durée, si l'on veut essayer de dégager nettement une tendance économique de longue durée à travers l'évolution conjoncturelle, c'est dans le cadre d'une période beaucoup plus longue que celle envisagée par la Haute Autorité qu'il conviendrait de se placer. D'autre part, d'autres éléments essentiels sont à considérer pour tenter des prévisions et, en particulier, les coefficients d'accélération du progrès technique et les tendances démographiques. Enfin, des comparaisons seraient à faire avec d'autres pays et avec d'autres époques.

42. Les données qui nous sont communiquées par la Haute Autorité dans son Rapport permettent d'intéressants rapprochements sur l'évolution de la consommation de charbon et d'acier au cours de la même période 1949-1953 et nous y reviendrons dans la suite de notre rapport.

Le document 2297 avance les prévisions suivantes :

« On se rapproche probablement de la réalité si l'on estime à 113 au moins (1953 = 100) et à 116 au plus le produit national brut dans les pays de la Communauté pour 1958. » Cette progression correspond à 118 au moins et à 122 au plus pour la production industrielle en 1958 et à 137 et à 145 au plus pour 1963, soit un taux d'accroissement de 3 à 4 % par an. Nous ne savons pas à quelle progression du niveau de vie ni à quel étiage d'emploi correspond ce taux envisagé d'accroissement de la production.

43. Disons que l'incertitude subsiste encore dans les prévisions à long terme. Mais, ce que nous savons déjà, c'est qu'une politique délibérée d'expansion économique est indispensable si nous voulons assurer dans les 5, 10 ou 25 années futures un niveau de vie suffisant aux masses salariées agricoles ainsi qu'un plein emploi. Il conviendrait que les études ultérieures de la Haute Autorité nous permettent une mesure approximative de l'effort à entreprendre.

44. Cette politique d'expansion peut s'orienter principalement, nous rappelle le document 2297, vers une extension de l'activité d'investissement ou vers une augmentation de la consommation, ou vers une extension du commerce extérieur. Ces trois moyens sont certainement à employer concurremment. Il appartiendra à la Haute Autorité, en poursuivant les consultations commencées, de nous communiquer dès que possible, après accord avec les Gouvernements intéressés, les grandes lignes de la politique d'expansion qui devra être poursuivie sur une longue période dans les divers pays de la Communauté.

45. Les alternances de la conjoncture économique comme l'évolution à long terme de l'ensemble de la production industrielle ne doivent pas nous masquer l'existence d'un problème particulier en ce qui concerne le développement de la consommation du charbon et peut-être même le développement de la consommation de l'acier.

La réduction de la consommation intérieure du charbon dans les pays de la Communauté est de plus de 10 % de 1952 à 1953 alors que la production industrielle avait encore augmenté de 4 %. Dans le même temps, la réduction de la production d'acier était de 5,5 %. S'agit-il seulement d'un phénomène conjoncturel qui atteint toujours par priorité les industries lourdes du charbon et de l'acier ou également d'un phénomène ayant le caractère d'une tendance de longue durée ? Les renseignements qui nous sont présentés par le Rapport général de la Haute Autorité ainsi que ceux contenus dans les divers documents de travail ne nous permettent pas de comparer l'évolution de 1949 à 1953 dans l'ensemble des pays de la Communauté de la production nationale brute et de la production industrielle d'une part, de la consommation intérieure du charbon, de la production du charbon, de la consommation intérieure d'acier de la production d'acier d'autre part ; les documents sont, et à juste titre, prudents dans leur appréciation.

\* \* \*

46. 1<sup>o</sup> Le Deuxième Rapport général, dans son texte imprimé, nous propose la conclusion suivante en ce qui concerne le charbon : (p. 143) « L'accroissement actuel de la production dans l'ensemble des pays de la Communauté semble trop faible pour garantir une stabilité de l'emploi dans les industries du charbon et de l'acier. *Compte tenu des économies d'utilisation et des substitutions de produits concurrents dans de larges secteurs de l'industrie, on peut estimer qu'une augmentation de 2 à 3 % par an du produit national serait nécessaire pour maintenir la production et l'emploi dans les charbonnages.* »

Cette conclusion nous apparaît optimiste. Une augmentation du produit national de 2 % serait-elle vraiment suffisante pour maintenir la production du charbon au niveau actuel ?

47. Le document 2297 rappelle que les rapports existant entre la consommation charbonnière et la production industrielle ont été étudiés pour la période s'étendant entre les deux guerres mondiales et ont été exprimés par l'équation ci-après :

$$C = 0,6 P - 1,9 T$$

ou C = consommation de charbon, P = production industrielle, T = tendance à long terme.

« Il en résulterait qu'un taux d'accroissement de la production industrielle de 3 % qui correspondrait à un taux d'accroissement de production sociale de 1,80 à 2 % serait tout juste suffisant pour maintenir la consommation charbonnière à son niveau actuel. »

Mais est-ce assez tenir compte de l'accélération du progrès technique et de la concurrence aujourd'hui plus vive des autres sources d'énergie par rapport à la période antérieure à 1940.

48. 2° Les documents de travail 2003 et 1993 parviennent par une autre voie à une conclusion voisine. On part du principe de l'élasticité de la demande d'acier en fonction du revenu. A un accroissement de 1 % du revenu correspondrait au moins un accroissement de 1,15 de la consommation d'acier.

Partant de là, en prévoyant une augmentation annuelle de 3 à 4 % de la production industrielle et compte tenu des exportations, on parvient à une prévision de demande d'acier de 50 millions de tonnes pour 1958 avec une marge d'approximation de 10 % (pour une production de 40 millions de tonnes en 1952 et 1953).

Les prévisions pour le charbon seraient commandées principalement par cet accroissement escompté de 25 % de la production d'acier. « *Dans l'hypothèse du développement du revenu réel jugée la plus probable, la demande interne de houille pourrait après cinq ans s'accroître de 15 à 20 millions de tonnes en fonction surtout des besoins accrus de la sidérurgie, les variations des autres secteurs se compensant à peu près (document 2003) et en admettant aussi un léger développement des exportations.* »

49. 3° Les documents de travail nous présentent ces prévisions comme encore provisoires ; ils nous informent d'ailleurs que les études ne sont pas achevées, qu'une extrême prudence s'impose. Le document 2003 se termine par les considérations suivantes :

« Cette estimation est déjà le résultat d'une première amélioration des chiffres antérieurs, à partir de constatations faites durant les années d'après-guerre. En effet, si, en 1952, on ne disposait pas encore pour l'après-guerre d'une série d'années assez longue pour laisser apparaître une tendance nette, on peut maintenant, grâce à la connaissance des chiffres des années 1948 à 1953, découvrir des changements structurels par rapport à l'avant-guerre. C'est ainsi que sur les marchés de la Communauté, aussi bien que sur les débouchés naturels à l'exportation de la Communauté européenne du charbon et de l'acier la substitution du fuel-oil s'est faite à un rythme nettement plus rapide que pendant les années d'entre deux guerres. Deux séries d'études revêtent

donc ici une importance primordiale : d'une part, une analyse de la concurrence entre le charbon et les autres sources d'énergie et, d'autre part, une étude de la concurrence entre les charbons fournis par la Communauté et ceux des pays concurrents, sur les marchés d'exportation dans les pays tiers.

Les prévisions dont il a été jusqu'ici question ont trait à une période maximum de dix ans. Elles permettent donc de juger des investissements en cours. Il est cependant nécessaire, étant donné la durée de réalisation des investissements nouveaux, de tenter une prévision de besoins sur une plus longue période. Ceci s'impose notamment en fonction des progrès réalisés dans l'utilisation de l'énergie atomique pour des usages pacifiques, et notamment dans les centrales électriques thermiques. Un premier contact a déjà été établi avec des experts de l'énergie atomique de certains pays de la Communauté. Ces contacts devront être poursuivis et complétés par des études faites en commun au sujet des projets de construction de centrales pour lesquels se pose le problème du choix entre centrales électriques atomiques et centrales utilisant les sources traditionnelles d'énergie. »

50. Nous nous permettrons d'ajouter seulement qu'il sera sage, à notre avis, de considérer les chiffres avancés dans les documents 2003 et 1993 comme des maxima ne pouvant être atteints que si des conditions nombreuses sont réunies. Au surplus, ces chiffres sont ceux qui figurent dans la Résolution votée en janvier par notre Assemblée : 50 millions de tonnes d'acier et 15 millions supplémentaires de tonnes de charbon à coke en 1958.

51. La collaboration entre la Haute Autorité et les Gouvernements des Etats membres doit, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, s'étendre non seulement à la politique économique générale, soit à court terme, soit à long terme, mais viser également les problèmes particuliers intéressant le charbon et l'acier.

Parmi ceux-ci, votre Commission tient à souligner la concurrence faite au charbon et à l'acier par d'autres produits. Un examen d'ensemble de la situation faite dans les divers pays à ces produits par rapport au charbon et à l'acier devrait être entrepris, afin que nous soyons assurés que tel ou tel produit concurrent ne se trouve pas relativement favorisé.

#### D. — DÉFINITION DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

52. La définition périodique par la Haute Autorité des « objectifs généraux concernant la modernisation, l'orientation à long terme des fabrications et l'expansion des capacités de production » constitue l'un des éléments essentiels de la politique d'investissements de la Communauté. Elle doit être considérée

aussi, nous semble-t-il, comme la base de toute la politique de développement de la production qui incombe à la Haute Autorité et dont la politique d'investissements n'est que l'un des aspects.

53. 1<sup>o</sup> Le rapport général complété par le document 1993 s'efforce de préciser la signification des objectifs généraux.

Il distingue les « objectifs généraux » des « programmes prévisionnels de caractère indicatif portant sur la production, la consommation, l'exportation et l'importation ». Ces programmes ne peuvent être établis qu'à court terme et seraient donc un élément de l'action à court terme que doivent mener sous l'impulsion de la Haute Autorité les Gouvernements des divers pays. Les « objectifs généraux » se situent au contraire dans l'action à long terme tendant au développement de la production, notamment par une politique d'investissements.

Le Deuxième Rapport général précise qu'il ne s'agit pas d'objectifs même indicatifs de production, autrement dit de quantités à produire ; mais d'objectifs concernant « l'expansion des capacités de production » selon les termes mêmes du Traité.

Si nous comprenons bien, la Haute Autorité devrait se demander quels peuvent être les besoins (et intérieurs et pour l'exportation) disons dans quatre ans, en charbon et acier, des pays de la Communauté. Il ne s'agirait que des besoins réguliers, en excluant les périodes de pointe. La Haute Autorité devrait ensuite rechercher les conditions les meilleures dans lesquelles ces besoins pourraient être éventuellement satisfaits : modernisation, orientation des fabrications, capacité de production. L'abaissement du prix de revient sera toujours le critère fondamental pour opérer les choix indispensables.

54. 2<sup>o</sup> Le document 1993 nous a fait part des travaux poursuivis par la Haute Autorité et des premières conclusions sur lesquelles elle pourrait envisager de consulter prochainement le Comité Consultatif.

a) *Pour l'industrie sidérurgique*, il convient de « prendre en considération le chiffre le plus élevé dans la limite des évolutions probables ». En effet, la capacité de production d'acier ne doit jamais constituer « un goulot d'étranglement pour l'expansion des économies de la Communauté et un obstacle à l'équilibre de leur balance extérieure. Par ailleurs, la capacité de l'industrie sidérurgique n'a pas, pour être économiquement utilisée, à être employée à plein, mais on estime au contraire que l'utilisation optima se situe entre 80 et 85 % de la capacité théorique ».

Les besoins étant estimés de l'ordre de 50 millions de tonnes d'acier brut en 1958, la capacité de production souhaitable serait de l'ordre de 55 millions de tonnes en prévoyant une utilisation à 90 % de la capacité.

55. Quant à l'orientation des fabrications, il conviendrait, selon le Rapport de la Haute Autorité, de veiller à un bon équilibre entre les capacités de production d'acier Thomas, d'acier Martin et d'acier électrique. La Haute Autorité a pu constater que dans les dernières années, les capacités destinées à la production d'acier Martin se sont accrues plus que proportionnellement.

Un redressement de la part relative de l'acier Thomas serait, toujours de l'avis de la Haute Autorité, nécessaire.

La Commission n'a pu se livrer elle-même à un examen lui permettant de se prononcer sur ce point.

A 50 millions de production d'acier correspondraient 41 à 42 millions de produits de fonte.

Compte tenu de l'emploi de ferrailles et de pyrite dans les hauts fourneaux, le minerai de fer devrait fournir 32 à 33 millions de tonnes dont 10 à 11 assurés par l'importation.

En dehors de ces prévisions quantitatives, la Haute Autorité recommanderait pour l'abaissement du prix de revient : l'utilisation d'une gamme plus étendue de matières premières (bas fourneaux, procédés nouveaux de cokéfaction), l'amélioration de la qualité des matières (préparation des charges, amélioration du coke), la simplification des circuits de fabrication (coulée continue), une mécanisation plus poussée ; la normalisation des produits ; la spécialisation entre les entreprises ou les installations au stade du laminage.

56. b) *Pour le charbon*, l'auteur du document 1993 croit à la possibilité de renverser la tendance à la hausse relative du prix du charbon. On envisage dans ce document une augmentation de la capacité de production en charbon brut de l'ordre de 23 millions de tonnes (correspondant à 17 millions supplémentaires de charbon cokéfiable). Pour le surplus, le document insiste sur la revalorisation des produits, notamment par l'amélioration de la qualité (triage et lavage), le développement des centrales minières, la technique de gazéification totale du charbon.

57. Votre Assemblée devra se prononcer nettement. Nous pensons, quant à nous, que notre décision de janvier ne devrait pas être modifiée. Dans notre esprit, un accroissement de 15 millions de la production annuelle de charbon à coke est un maximum. Nous rappellerons que l'extraction actuelle du charbon doit s'accompagner de sa meilleure utilisation et pour la cokéfaction et pour les divers emplois sur place. Des économies considérables de charbon sont possibles et une part nouvelle du charbon actuellement extrait peut être cokéfiée. Remarquez également qu'en ce qui concerne le charbon il ne peut pas s'agir, comme pour l'acier, de « prendre en considération le chiffre le plus élevé dans la limite des évolutions probables ». Les deux industries présentent à ce point de vue des caractères spécifiques très différents. Nous pensons qu'il



serait rationnel pour le charbon de prendre en considération le chiffre le moins élevé dans la limite des évolutions probables. Pour ces diverses raisons, prévoir un accroissement de l'extraction totale du charbon d'ici 1958 d'un ordre de grandeur de 23 millions de tonnes nous semble aventuré.

58. Votre Commission tient à répéter que pour la définition des objectifs généraux, comme ensuite pour la détermination d'un ordre d'urgence lorsqu'il s'agira d'appliquer à telle ou telle catégorie de travaux l'aide financière de la Haute Autorité, comme enfin pour la fixation des critères qui permettront à la Haute Autorité un choix rationnel entre des projets individuels, elle considère que la diminution des prix de revient doit toujours constituer le but principal à poursuivre.

Certes, certains objectifs quantitatifs seront dictés par des considérations conjoncturelles et par des prévisions de longue durée. Mais pour ces objectifs, eux-mêmes d'ordre structurel et de nature quantitative, le prix de revient doit toujours être une considération première, c'est-à-dire que toute augmentation de production doit s'accompagner d'une diminution du prix de revient ; dans le cas contraire, elle serait inopportune. En d'autres termes, un accroissement de la production doit être l'accessoire d'une action sur les prix de revient.

#### E. — RECHERCHES TECHNIQUES DES DÉVELOPPEMENTS DE LA CONSOMMATION DU CHARBON ET DE L'ACIER

59. Sans attendre la définition des objectifs généraux, la Haute Autorité nous annonce de premières interventions dans le domaine du progrès technique et particulièrement par des expériences d'envergure dont le coût élevé aurait découragé les entreprises. Votre Assemblée sera unanime à l'en féliciter, car elle estime que la diminution du prix de revient par le progrès technique doit constituer, bien davantage que la préoccupation principalement quantitative, le principe essentiel de l'action spécifique de la Haute Autorité.

Dans l'industrie charbonnière, une Commission d'experts suit la mise en application dans les divers bassins des procédés les plus rationnels pour l'extraction du charbon.

La Haute Autorité se préoccupe depuis de nombreux mois de favoriser le développement technique de la cokéfaction de la houille en augmentant l'emploi de qualités jusqu'ici difficiles à cokéfier et en assurant ainsi l'économie de quantités correspondantes de charbon gras. Après de nombreuses réunions d'experts, une expérience subventionnée par la Haute Autorité est prévue dans une usine belge du bassin de Charleroi pour comparer l'utilisation dans deux hauts fourneaux identiques et travaillant dans les mêmes conditions, de coques différents (coke dur provenant des Pays-Bas ou de la Ruhr et coke tendre provenant de la Sarre ou de la Lorraine).

60. D'autres recherches portent sur les procédés, récemment mis au point, de gazéification intégrale de produits secondaires et sur l'emploi sur place de charbons de faible valeur.

Dans l'industrie sidérurgique, une expérience d'envergure sera prochainement tentée dans une usine de la Ruhr, afin d'améliorer l'acier Thomas par l'emploi de l'oxygène. Des essais seront d'abord entrepris avec un mélange de minerai allemand et suédois et ensuite avec de la minette lorraine.

Des recherches se poursuivent sur l'influence des propriétés du coke sur la marche des hauts fourneaux, l'amélioration des matériaux réfractaires, l'influence des températures de laminage sur les qualités de produits.

L'établissement d'une nomenclature des produits sidérurgiques a été entrepris.

61. Soulignons enfin l'importance de l'action menée par la Haute Autorité pour défendre les débouchés actuels de l'acier à l'égard de ses concurrents et pour conquérir de nouveaux débouchés.

La Commission souhaite que cette action se prolonge, en liaison avec les Gouvernements, dans le domaine des industries utilisatrices, notamment mécaniques.

Nous demandons à la Haute Autorité d'accentuer son effort dans ces diverses directions, étant persuadés que le développement de la production du charbon et de l'acier tant pour la demande intérieure que pour l'exportation, pose avant tout un problème de progrès technique et de concurrence à l'égard d'autres sources d'énergie ou d'autres matériaux. L'existence de la Haute Autorité permet de coordonner les efforts antérieurs en y consacrant dans l'intérêt général une partie non négligeable des ressources du prélèvement. Elle permet un effort d'une ampleur et d'une continuité qui aurait été impossible sans la création de la Communauté européenne groupant l'ensemble des industries du charbon et de l'acier de nos six pays.

#### F. — RECHERCHES TECHNIQUES EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

62. La Haute Autorité a estimé que ces recherches techniques devaient s'étendre au coût de la construction. Son intervention pour favoriser la construction des logements indispensables dans de nombreux pays pour les travailleurs de la Communauté s'opérera essentiellement dans le cadre de la politique des investissements. Afin de préparer les critères suivant lesquels la Haute Autorité interviendra dans ce domaine, des recherches expérimentales tant techniques que financières lui ont paru justifiées. Une somme d'un million d'unités de compte serait affectée au financement de ces recherches expérimentales.

Ces recherches se poursuivraient par l'exécution d'un programme restreint de constructions portant sur un millier de logements répartis par chantiers d'au moins cinquante dans tous les pays de la Communauté.

Votre Assemblée félicitera la Haute Autorité de cette initiative en souhaitant qu'un accord rapide du Conseil de Ministres puisse permettre sa mise en exécution dans les moindres délais.

### III

#### *LES INVESTISSEMENTS*

63. Votre Assemblée est en possession des documents sur le volume et la nature des investissements en cours dans la Communauté ainsi que sur les conditions actuelles de financement de ces investissements. Cette documentation permettra à votre Assemblée de se prononcer plus exactement sur le choix des investissements que devra encourager la Haute Autorité ainsi que sur le mode de financement auquel elle devra de préférence recourir.

#### A. — INVESTISSEMENTS EN COURS

64. La Haute Autorité communique les premiers résultats de l'enquête qu'elle a entreprise au début de 1954.

Ces résultats permettent de conclure à un ralentissement considérable des investissements. D'autre part, ils indiquent que les investissements en cours permettront d'atteindre une capacité de production très sensiblement égale à celle qui paraît souhaitable d'après les études préliminaires qui serviront à la définition des objectifs généraux.

65. 1° L'ensemble des investissements en cours dans la Communauté serait inférieur de 20 % environ à celui de l'année précédente. Il est possible que l'estimation au 1<sup>er</sup> janvier 1953 soit supérieure à la réalité ; cependant, une diminution très sensible du volume des investissements dans les industries de la Communauté est certaine.

Cette diminution apparaît à peu près générale, puisqu'elle ne comporte qu'une exception, celle des industries du lignite pour lesquelles l'ensemble des investissements est passé de 400 millions d'unités de compte à 461. Dans l'industrie houillère, un recul très important est enregistré pour les investissements dans les sièges d'extraction ainsi que, dans une mesure moindre, dans les centrales thermiques tandis que pour l'ensemble des cokeries, les investissements se maintiennent à peu près aux mêmes chiffres. Dans les mines de

fer, on constate une diminution de 20 % dans les investissements en cours ; cependant, ce ralentissement ne s'étend pas aux installations de préparation du minerai aux mines. Dans l'ensemble de l'industrie sidérurgique, la diminution des investissements en cours est également très sensible, presque de l'ordre de 30 %. Cette chute est particulièrement élevée pour les aciéries Siemens-Martin (53 millions d'unités de compte contre 132 au 1<sup>er</sup> janvier 1953).

66. 2<sup>o</sup> La capacité de production qui sera atteinte après l'achèvement des investissements en cours approche dans l'ensemble les prévisions qui pourraient être jugées souhaitables pour 1957 ou 1958 d'après les travaux de la Haute Autorité.

Pour les houillères, l'augmentation de la capacité de production au début de 1958 serait de 17 millions de tonnes par an pour l'extraction nette, dont 11 à 12 millions de tonnes dans le bassin de la Ruhr. La capacité de production des cokeries augmenterait de 7 millions de tonnes sans tenir compte du développement des cokeries rattachées à l'industrie sidérurgique. Tenons compte également d'une augmentation prévue de la capacité de production des mines de lignite de 6 à 7 millions de tonnes. Cet examen permet de penser que si de nouveaux investissements sont sans doute nécessaires dans les cokeries et plus encore dans les centrales thermiques houillères, ainsi naturellement que pour toute installation de nature à valoriser les produits de la mine, par contre la capacité de production des sièges d'extraction approche déjà du total qu'il peut paraître souhaitable d'atteindre au début de 1958.

67. Les investissements en cours dans les mines de fer permettront une augmentation de capacité d'extraction de minerai brut de l'ordre de 10 millions de tonnes, chiffre qui paraît répondre aux besoins.

Pour ce qui concerne la production de fonte et d'acier, les augmentations de capacité correspondant aux investissements en cours tendent vers le chiffre global d'environ 50 millions de tonnes que nous avons déjà considéré comme souhaitable. On peut espérer que les travaux en cours rectifieront au profit de l'acier Thomas l'augmentation relativement plus importante réalisée antérieurement sur l'acier Martin et l'acier électrique. Le déclin relatif des produits lourds au profit des produits légers et du fil, et surtout la part grandissante occupée par les produits plats correspond à une évolution du marché.

*Ainsi, sauf en ce qui concerne certains secteurs comme les cokeries et les centrales thermiques, les investissements en cours tant pour le charbon que pour l'acier, font prévoir une capacité de production en 1958 très voisine de celle qui paraît souhaitable.*

## B. — CONDITIONS ACTUELLES DE FINANCEMENT

68. Les renseignements communiqués par la Haute Autorité soulignent combien sont mauvaises les conditions actuelles de financement des investissements dans la plupart des entreprises de la Communauté. D'une part, la plus grande partie des fonds recueillis proviennent de sources qui ne peuvent être considérées comme normales puisqu'il s'agit d'avances bancaires à court terme, de l'aide américaine et de fonds publics.

D'autre part, la plus grande partie des fonds servant aux investissements ne peuvent être obtenus qu'à des taux d'intérêt très élevés, allant souvent jusqu'à 8 ou 9 % et même au-delà.

Ce financement est donc précaire et malsain et il surcharge considérablement par son coût élevé le prix de revient des entreprises de la Communauté.

Les investissements dans les entreprises de la Communauté devant viser essentiellement à diminuer les prix de revient, le coût financier de l'opération risque d'annuler les avantages techniques obtenus.

*Le rétablissement de conditions normales de financement (taux d'intérêt réduit et longue durée de prêt) constitue, comme l'indique la Haute Autorité, un objectif fondamental.*

## C. — LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ

69. Les résultats de l'enquête entreprise par la Haute Autorité nous paraissent d'une importance considérable et de nature à rectifier certaines appréciations.

A l'époque de la création de la Haute Autorité, les années de pénurie de charbon et d'acier étaient encore proches de nous. Nous étions naturellement orientés vers des investissements massifs de nature à accroître très rapidement la capacité de production des industries lourdes dont l'importance est considérable sur tout le développement économique d'un pays moderne. L'accroissement subit de la demande qui s'est produit jusqu'en 1951, pour des raisons diverses, nous a porté naturellement à croire à un accroissement presque indéfini des besoins aussi bien en acier qu'en charbon.

70. Aujourd'hui, les perspectives ont changé. Manifestement, le problème n'est plus de produire autant que possible même à un prix élevé, mais de conserver d'abord et d'étendre ensuite le marché du charbon et de l'acier. Le problème des quantités passe après celui du prix de revient.

Un effort considérable d'investissement a été réalisé dans ces dernières années et dès maintenant, si certains développements sont encore souhaitables,

on peut penser que l'essentiel de l'effort d'investissement devrait viser à l'amélioration technique.

Ainsi une priorité absolue devrait être donnée à la réduction du prix de revient, en remarquant que la valorisation du produit (cokeries, centrales thermiques) est un élément essentiel de cette réduction du coût.

71. Cependant, l'importance pour la Communauté de la question des débouchés oblige à poser dès maintenant la question de savoir s'il ne conviendrait pas, sinon dès le premier programme d'investissements, du moins immédiatement après, de faire porter l'effort d'investissements de la Communauté sur certaines catégories d'entreprises grosses consommatrices de charbon et d'acier. La question a été évoquée par un membre de notre Commission au cours de notre réunion du 27 mars ; elle mérite de provoquer des études de la part de la Haute Autorité.

La politique des investissements doit réduire le coût financier des investissements. On peut se demander quel est le meilleur moyen pour y parvenir. L'apport et la répartition directe d'un volume relativement restreint de capitaux neufs à un taux réduit ne pourra concourir que dans une très faible mesure au résultat recherché. La Haute Autorité ne devrait-elle pas user de son crédit financier et de son influence pour chercher à atteindre un assainissement de la situation financière des entreprises permettant une diminution du prix de revient, cela par une transformation progressive des crédits à court terme et à taux d'intérêt élevé en prêts à long terme et à faible intérêt. Une politique de consolidation et de conversion des crédits et emprunts à court terme contractés par les entreprises de la Communauté ne pourrait-elle pas être recherchée par une action conjointe de la Haute Autorité et des six Gouvernements ? Tout en demandant à la Haute Autorité de mettre ces deux suggestions à l'étude pour le développement ultérieur de sa politique d'investissements, votre Assemblée ne peut que confirmer pour l'immédiat les orientations générales indiquées par elle en janvier.

\* \* \*

72. Après la définition des Objectifs Généraux, la Haute Autorité devra fixer un ordre d'urgence, c'est-à-dire préciser la nature technique des investissements qui seront retenus dans un premier programme d'aide financière.

Une partie importante des premiers investissements financés par la Communauté devra être consacrée à la construction de logements ouvriers pour les mineurs. Pour le surplus, la diminution des prix de revient des matières premières commandera l'ordre d'urgence. La création et la modernisation de centrales thermiques et de cokeries ainsi que la modernisation des installations pour la production et le traitement du minerai de fer y figureront. En outre, devront être seulement retenus les projets de nature à donner des résultats à une échéance relativement brève.

Après l'appréciation des critères techniques, la Haute Autorité devra opérer un choix entre les demandes individuelles des entreprises. Les entreprises déposeront leurs projets et leurs demandes d'emprunt ; il en résultera un examen d'ensemble des investissements susceptibles de recevoir, dans une première tranche, le concours de la Haute Autorité.

Le document n° 2462 expose comme il suit les intentions de la Haute Autorité à ce sujet :

73. *Critères d'examen des demandes individuelles des entreprises.*

« Un cadre général étant défini, les entreprises déposeront leurs projets et leurs demandes d'emprunts. De l'initiative des entreprises résultera le tableau d'ensemble des investissements auxquels la Haute Autorité pourra être appelée à donner son concours. Lorsqu'elles connaîtront les conditions des prêts de la Haute Autorité, certaines entreprises, compte tenu des conditions particulières de leurs exploitations et de leurs propres possibilités de financement, renonceront à certaines de leurs demandes. Ainsi sera établi le caractère complémentaire de l'intervention de la Haute Autorité.

Un premier examen des demandes des entreprises obligera à en écarter un certain nombre en appliquant, en quelque sorte, des *critères négatifs*. Ce sera le cas, notamment, pour les projets dont le financement ou l'exploitation impliquerait des subventions, aides ou discriminations (art. 54, § 5), ou de projets ne rentrant pas dans le cadre général défini plus haut.

Les *critères positifs* pourront être éventuellement de deux sortes :

- *Sur le plan technique* on vérifiera le coût des investissements et sur les résultats attendus quant à la productivité, la rentabilité et la production.
- *Sur le plan financier* on aura à examiner l'ensemble de la situation financière de l'entreprise demanderesse pour éliminer les mauvais risques financiers. Les entreprises auront également à montrer que leurs autres ressources leur permettent de couvrir une part du financement des investissements projetés. »

74. La Commission ayant été consultée à ce sujet par la Haute Autorité, elle s'est déclarée favorable à la procédure envisagée. Cependant, elle tient à souligner la gravité des décisions à prendre par la Haute Autorité et le soin qu'elle devra apporter dans l'appréciation des critères de rentabilité des entreprises. Notre Assemblée avait demandé en janvier à la Haute Autorité de déterminer ces critères de rentabilité, en rendant comparables les prix de revient réels des entreprises. Les études poursuivies à ce sujet par la Haute Autorité ne paraissent pas achevées.

Soulignons également que l'examen financier des projets particuliers devra tendre à conserver à la participation de la Communauté le caractère complémentaire qui doit toujours rester le sien en s'assurant que les entreprises disposeront des ressources indispensables pour couvrir une part du financement des investissements.

L'attention de la Haute Autorité est à nouveau attirée par votre Commission sur l'ampleur que prendra la question dite de la réadaptation au fur et à mesure du développement de la politique d'investissements.

75. Notre Commission félicite particulièrement la Haute Autorité de la mise en œuvre rapide de la politique de réadaptation prévue par le Traité. Il ne revient pas à notre Commission d'examiner les premières modalités de cette intervention de la Haute Autorité. Mais il lui appartient de souligner combien il est important du seul point de vue économique que le progrès technique ne soit pas entravé par l'impossibilité d'ordre social d'un déplacement de la main-d'œuvre d'une entreprise à l'autre ou d'une région à l'autre. Si la Haute Autorité apporte la preuve que la classe ouvrière n'a pas à souffrir du progrès technique, même lorsque celui-ci commande de fermer certaines entreprises ou de déplacer la main-d'œuvre, elle aura supprimé l'un des obstacles les plus importants qui s'opposent dans les pays de la Communauté à une substantielle diminution du prix de revient.

\* \* \*

76. Le 23 avril 1954, le Gouvernement des États-Unis et la Haute Autorité ont conclu un accord relatif à un prêt de 100 millions de dollars consenti par le Gouvernement américain à la Haute Autorité.

L'intérêt de l'emprunt est de 3,7/8 % et l'emprunt est remboursable en 25 ans, l'amortissement ne commençant qu'au bout de la 3<sup>e</sup> année.

Votre Commission s'est unanimement félicitée de l'heureuse conclusion des négociations menées par la Haute Autorité avec le Gouvernement des États-Unis. Elle estime que cet accord témoigne du crédit financier dont jouit dès maintenant la Communauté et permet d'espérer une politique active des investissements.

La Haute Autorité s'est engagée à nous communiquer le texte du contrat avant l'ouverture de la session de l'Assemblée ; nous pourrions à ce moment l'analyser.

77. Dès maintenant, il convient de souligner que cet emprunt ne constitue qu'une première étape et que les négociations se poursuivront avec le Gouvernement des États-Unis pour parvenir, par des moyens nouveaux et avec l'aide gouvernementale, à une participation du capital privé américain aux investissements dans la Communauté.

D'autre part, cette première opération est très loin d'épuiser la faculté d'emprunt de la Communauté. Des emprunts nouveaux peuvent se révéler rapidement réalisables dans tel ou tel pays européen.

La Haute Autorité utilisera les fonds d'emprunt pour prêter elle-même à telle ou telle entreprise dans le cadre des Objectifs Généraux qui seront prochainement définis et de l'ordre d'urgence qui sera en même temps établi.



Il conviendra aussi de déterminer quelle fraction des projets d'investissements pourra être financée par la Haute Autorité. Il est probable que cette fraction ne devra pas atteindre la moitié de la dépense totale.

78. Le financement direct par la Haute Autorité d'une fraction de tel ou tel investissement, ne constitue que l'un des aspects de la politique d'investissements, prévue par le Traité.

Une partie du fonds de garantie servira à garantir les emprunts contractés directement par la Haute Autorité; une autre partie pourra être utilisée pour accorder aux entreprises qui emprunteront elles-mêmes, la garantie de la Haute Autorité.

La Haute Autorité doit d'autre part coordonner et orienter l'ensemble des investissements dans la Communauté. Elle dispose de pouvoirs précis qui lui sont reconnus par l'article 54 du Traité. La Haute Autorité peut préférer agir par persuasion lorsqu'elle aura défini les objectifs généraux et fait connaître toutes les indications en sa possession sur les investissements en cours. Cependant notre Assemblée, dans sa résolution de janvier, a précisé que la Haute Autorité devait toujours se réserver d'user des pouvoirs que lui confère l'article 54, si la nécessité en apparaissait.

\* \* \*

79. Les conditions semblent maintenant réunies pour la mise en œuvre rapide de la politique d'investissements prévue par le Traité.

Votre Assemblée demandera certainement à la Haute Autorité de hâter au maximum et la définition des objectifs généraux et la répartition d'une première contribution financière aux investissements des entreprises de la Communauté.

Les conditions économiques générales rendent encore plus urgente cette nouvelle impulsion qui sera ainsi donnée aux investissements tendant essentiellement à une diminution des prix de revient.

En conclusion, votre Commission demande à l'Assemblée de se rallier à l'ensemble des considérations exprimées dans ce rapport ainsi qu'aux diverses suggestions qu'il contient à l'adresse de la Haute Autorité.

*Le présent rapport a été adopté à l'unanimité.*

